

Garantie Annulation Information Planet

Le présent document établit les conditions relatives à la Garantie Annulation Information Planet. La Garantie Annulation Information Planet est une garantie optionnelle offerte aux participants des programmes scolaires à l'étranger proposée par Information Planet. Cette garantie permet au participant d'annuler le programme auquel il est inscrit et d'obtenir un remboursement du prix payé pour ce programme, dans les cas strictement définis ci-dessous.

Tarif de la Garantie Annulation Information Planet

Le prix de la Garantie Annulation Information Planet correspond à 6% du montant total du programme souscrit par le participant et ses parents ou tuteurs légaux. Il est à noter que la Garantie Annulation Information Planet ne fait pas partie du prix du programme et doit être payé en supplément des frais d'inscription d'un montant de 100 €. Le paiement intégral du montant de la Garantie Annulation Information Planet doit être effectué au moment de l'inscription et au plus tard endéans les 2 jours suivant la lettre d'acceptation au programme. Il est important de souligner que le montant versé pour cette garantie n'est pas remboursable.

Prise d'effet et durée de la Garantie Annulation Information Planet

La Garantie Annulation Information Planet couvre les services souscrits par le participant dans le cadre du programme choisi lors de l'inscription. Il est important de noter que les services supplémentaires réservés ultérieurement ne sont pas couverts. La couverture de cette garantie prend effet à compter de la date de réception du paiement du montant de la Garantie Annulation Information Planet et reste valable jusqu'au jour du départ du participant pour le pays où se déroule le programme. Si le paiement est effectué par virement bancaire, la couverture de la garantie prend effet à partir de la date à laquelle la somme est créditée sur le compte d'Information Planet.

Champ d'application de la Garantie Annulation Information Planet

La Garantie Annulation Information Planet accorde au participant la possibilité de se retirer du contrat dans les cas suivants :

- Décès du participant ou d'un parent au premier degré (parents, frères et sœurs).
- Problèmes de santé graves du participant ou d'un parent (parents, frères et sœurs). Le problème de santé doit être communiqué par écrit par le participant/ses parents. Le participant doit dans les 24h fournir à Information Planet les informations médicales/de santé appropriées prouvant la situation médicale.

Garantie Annulation Information Planet

- Impossibilité de participer au programme en raison d'un redoublement si celui-ci empêche la réalisation ou le report du programme ou dans le cas où de mauvais résultats à un examen scolaire obligent le participant à passer des examens de rattrapage et que la demande est accompagnée des résultats scolaires et d'une déclaration appropriée de l'école attestant de l'impossibilité de partir. Il doit également être prouvé que la date de l'examen de rattrapage n'a pu être avancée afin de favoriser le départ.
- Impossibilité de participer au programme en raison d'un refus du projet par l'école d'origine (pour les projets en cours d'études secondaires). Une déclaration officielle écrite de la part de l'école devra nous être transmise au plus tard 4 mois avant le départ.
- Quarantaine obligatoire après le diagnostic d'un Covid 19 et dans l'impossibilité de reporter le démarrage du séjour par Information Planet dans les 21 jours faisant suite à la quarantaine.
- Vol des documents d'identité du Participant requis pour l'expatriation dans les 72h qui précèdent le départ, accompagné d'un rapport des autorités de police, lorsqu'il est prouvé qu'il est matériellement impossible de refaire/remplacer ces documents avant le départ et jusqu'à 20 jours après la date de départ prévu.
- Incapacité dûment documentée du participant à rejoindre le lieu de départ à la suite de graves catastrophes naturelles.

Il est à noter que les annulations et/ou les modifications causées directement ou indirectement par des causes qui ne peuvent être objectivement documentées, ainsi que par une maladie mentale ou par une maladie préexistante, ne sont pas couvertes par la Garantie Annulation Information Planet. De plus, tout ce qui n'est pas expressément indiqué dans les cas susmentionnés n'est pas couvert par cette garantie.

Si les conditions d'application de la Garantie Annulation Information Planet ne sont pas remplies et/ou si les motifs invoqués par le participant ne peuvent être pris en compte, l'article « Résiliation, modification ou annulation par le participant/voyageur » des Conditions Générales Information Planet sera appliqué pour le calcul des frais d'annulation retenus.

Mise en œuvre de la Garantie Annulation Information Planet

Le participant souhaitant mettre en œuvre la Garantie Annulation Information Planet pour les raisons susmentionnées doit en informer Information Planet par email avec AR ou courrier recommandé avec AR et documenter sa demande par les pièces justificatives exigibles, telles qu'un certificat médical ou toute autre documentation appropriée, avant la date de départ prévue. Information Planet procédera alors aux vérifications nécessaires. En cas d'annulation selon les modalités et dans le délai indiqués ci-dessus, le prix payé pour le programme par le

Garantie Annulation Information Planet

participant sera remboursé dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande par Information Planet, déduction faite du tarif de la Garantie Annulation Information Planet qui reste acquise à Information Planet. Il est à noter que le montant payé pour la Garantie Annulation Information Planet n'est pas remboursable, qu'elle ait été utilisée ou non.

Il est important de souligner que la Garantie Annulation Information Planet ne s'applique qu'en cas d'annulation avant le départ du participant et qu'elle ne constitue pas un contrat d'assurance annulation. Il est possible de souscrire une assurance facultative auprès de notre partenaire Protections SRL qui couvre les frais d'annulation pour des causes ou des événements objectivement documentés et imprévisibles au moment de la réservation, affectant l'assuré ou un membre de sa famille.

En acceptant ce document ou en payant le montant de la garantie annulation Information Planet, le participant reconnaît que la Garantie Annulation Information Planet fait partie intégrante du contrat signé pour la participation au programme scolaire et est régie par la loi belge.